

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement scolaire : Spéos, Paris Photographic Institute

Nom du chef d'établissement : MAHÉ Pierre-Yves

Adresse de l'établissement : 8 rue Jules Vallès

Code postal : 75011

Ville : Paris

Téléphone : 01 40 09 18 58

Fax :

Site web : <https://speos-photo.com/fr/>

e-mail : info@speos.fr

@ wanadoo.fr

Siret : 38029805900011

Naf : 8559B

Nombre d'établissements recevant du public (ERP) : 4

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) ÉTABLISSEMENT(S) RECEVANT DU PUBLIC

Nom de l'établissement : SPEOS, Paris Photographic Intitute

Classement :

Type : R

Catégorie :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>

Effectif de l'ERP :

Personnel : 10

Public : 180

Total : 190

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et sous-sol) :

Un Ad'AP a-t-il été déposé :  oui  non

• Si oui :

Nom du dépositaire de l'Ad'AP :

n° d'Ad'AP :

date :

durée de l'Ad'AP :

• Si non :

Établissement nouvellement construit

Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014

Arrêté préfectoral de prorogation

Prestations fournies par l'établissement :

Notre établissement comporte un étage, non accessible, mais d'autres salles de cours équivalentes sont accessibles en rez-de chaussée.

Les bâtiments sont situés dans des immeubles collectifs à usage principal d'habitation ne permettant pas une adaptation complète pour l'accueil de personnes à handicap physique. Toutefois des adaptations ont été prévues et une partie de nos locaux est rendue accessible et offre au public que nous accueillons, tous les services que notre établissement propose.

Les parties rendues accessibles sont situées en rez-de chaussée et de plein pied.

Porte d'entrée sous le porche de plein pied et de largeur aux normes.

Studios photos de plein pied au 8 rue Jules Vallès avec largeurs de portes aux normes et un sanitaire aux normes accessibles à tous.

Entrée dans la salle informatique au 7 rue Jules Vallès de plein pied et porte d'accès de largeur aux normes (avec rampe d'accès sur demande). Accessibilité aux toilettes avec rampe d'accès sur demande.

Spéos a développé une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap. L'école dispose d'un référent handicap au sein de chaque service (Formation initiale, Formation professionnelle, Direction administrative, épreuves d'examens). Le référent handicap est Odile ADRIAN, [odile.adrian\(@\)speos.fr](mailto:odile.adrian(@)speos.fr), 01 40 09 18 58.

Le référent handicap accueille la demande et les besoins spécifiques et s'efforcera d'apporter toutes les solutions et les aménagements au bon déroulement de votre parcours de formation.



Action de formation	Description	Effectifs formés	Date (réalisée ou programmée)
> Information du Personnel	A partir du Guide "Bien accueillir les personnes handicapées"	Ensemble du personnel permanent et CDDU	Octobre 2021
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			
>			

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## PIÈCES AMINISTRATIVES

Sont joints au présent registre, les documents suivants (cocher les pièces jointes disponibles en fonction de la situation de l'établissement) :

- Si l'établissement est accessible :

- Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte prévue aux articles L 111-7-4 et R 111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits
- Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants

- Si un Ad'AP a été déposé :

- Copie du dépôt d'Ad'AP (ou de l'attestation de l'approbation de l'Ad'AP en cas d'Ad'AP de patrimoine)
- Calendrier de mise en accessibilité
- Point d'étape pour les Ad'AP comportant plus d'une période
- Attestation d'achèvement d'Ad'AP (attestation accessibilité aux personnes handicapées dite « HAND »)

- Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé :

- Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP
- Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué

- Dans tous les cas de figure :

- Le diagnostic d'accessibilité
- Les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant
- La notice d'accessibilité quand elle existe (obligatoire en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire)
- Un plan de masse de l'établissement scolaire quand il se compose de plusieurs ERP (facultatif mais vivement recommandé)
- La plaquette informative de la DMA intitulée « **Bien accueillir les personnes handicapées** »
- Les attestations de formation du personnel (pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie)